

**DEPARTEMENT DE
LA HAUTE-SAVOIE**

**ARRONDISSEMENT
DE ST JULIEN-EN-
GENEVOIS**

REPUBLIQUE FRANÇAISE

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
ANNEMASSE – LES VOIRONS – AGGLOMERATION**

SIEGE : 11, AVENUE EMILE ZOLA – 74100 ANNEMASSE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU**

OBJET :

Séance du : 3 décembre 2024

**Avenant à la
Convention de mise
en œuvre du Plan de
gestion de l'eau du
Salève**

Convocation du : 26 novembre 2024

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 18

Président de séance : Gabriel DOUBLET

Secrétaire de séance : Antoine BLOUIN

N° BC_2024_0128

Membres présents :

Laurent GILET, Louiza LOUNIS, Yves CHEMINAL, Bernard BOCCARD, Marion BARGES-DELATTRE, Anny MARTIN, Antoine BLOUIN, Denis MAIRE, Jean-Luc SOULAT, Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI, Gabriel DOUBLET, Patrick ANTOINE, Véronique FENEUL, Nadine JACQUIER, Marie-Jeanne MILLERET

Excusés :

Guillaume MATHELIER, Christian DUPESSEY, Dominique LACHENAL, Jean-Paul BOSLAND

Vu la délibération du conseil communautaire du 16 octobre 2024 n°CC-2024-0117 mettant à jour les délégations de pouvoirs au profit du bureau et notamment le paragraphe n°B-3 de son annexe,

Vu la signature du Contrat de Territoire Espaces Naturels Sensibles « Salève-Genevois » 2019-2024,

Vu la Convention de mise en œuvre du Plan de gestion de l'eau du Salève validée par délibération du Bureau Communautaire du 29 octobre 2019 n°BC_2019_0221, convention signée avec les quatre gestionnaires d'Eau du Salève, le Syndicat Mixte du Salève et l'Association Foncière Pastorale (AFP) du Salève,

Contexte :

En 2019, les quatre gestionnaires d'eau du Salève ont délibéré afin d'assurer la mise en œuvre d'un programme d'actions sur 5 ans appelé « Plan de gestion de l'Eau du Salève ».

Le Plan de Gestion a pour objectif la préservation de la ressource en eau issue du massif du Salève en partenariat avec *Annemasse-Les Voirons Agglomération, la Communauté de Communes du Genevois, la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles et le Syndicat des Eaux de Bellecombe et des Rocailles et l'AFP du Salève.*

Cette démarche s'inscrit dans le cadre du Contrat de Territoire Espaces Naturels Sensibles Salève-Genevois 2019-2024. Il a pu bénéficier de ce fait des aides financières allouées par le Conseil Départemental de la Haute-Savoie.

Ce Massif produit une ressource en eau de 4 millions de mètres cubes distribuée pour un bassin de vie de 160 000 habitants. Il a été reconnu comme Masse d'eau stratégique par l'Agence de l'eau dans le cadre du nouveau SDAGE. Aussi, ce Massif karstique est très sensible aux pollutions. C'est pourquoi les gestionnaires de l'eau se sont associés afin tout d'abord de mieux connaître la sensibilité du massif et de la ressource, mais aussi afin de mettre en œuvre un plan d'actions pour protéger cette ressource et sensibiliser les acteurs et usagers du Salève.

Les objectifs de ce programme quinquennal sont multiples :

- contribuer à l'amélioration de la qualité des eaux issues du massif.
- maintenir et adapter les activités forestières, pastorales, touristiques afin de les rendre plus vertueuses vis-à-vis de la préservation de la ressource en eau.
- associer les élus et techniciens gestionnaires de la ressource, les acteurs intervenant sur le massif, ainsi que les institutions partenaires de l'action, et sensibiliser les usagers
- engager le programme d'investissement et de suivi des actions du plan de gestion.

Le pilotage et l'animation du Plan concerne différents acteurs :

- L'Association Foncière Pastorale du Mont Salève assure la maîtrise d'ouvrage d'une majorité des actions d'investissement et de fonctionnement pour le compte, notamment, des EPCI concernés. Elle doit notamment mener la protection des dolines, l'entretien des pistes, les aménagements agricoles (abreuvoirs, renvois d'eau), ...
- De son côté, le Syndicat Mixte du Salève est maître d'ouvrage de quelques actions en tant que co-porteur du contrat de territoire ENS, et porteur du plan pastoral territorial (portage administratif des actions, sensibilisation du public, ...).
- L'AFP Du Mont Salève et le SM Salève s'appuient depuis la signature de la Convention en 2019 sur l'assistance de TERACTION (pilotage du projet, expertise Eau) et sur l'expertise de la Société d'Economie Alpestre – SEA (expertise forestière et pastorale).

Etat d'avancement :

Depuis la signature de la Convention, les partenaires ont pu mener un certain nombre d'actions :

- De sensibilisation du Grand Public : avec la création de deux outils (un teaser de 2 minutes, un film).
- De sensibilisation des Alpagistes : avec la co-construction d'un outil de monitoring permettant de suivre les avancées des unités pastorales dans une démarche vertueuse et respectueuse de la qualité de l'eau, la création d'un flyer, la rencontre des 17 alpagistes concernés.
- De sensibilisation des forestiers : journée d'échanges avec l'ensemble des partenaires de la forêt, réflexion sur les enjeux et les moyens de réduire les impacts de la gestion forestière sur l'eau
- Certains travaux d'alpage : 18 dolines clôturées et leur entretien annuel, réensemencement de 4000 m2 dégradés, installation des premières plateformes d'abreuvement, et étude sur les dolines restantes à clôturer.

Cependant, toutes les actions n'ont pu être menées à la hauteur des prévisions initiales de ce programme. En effet, bien que les actions de sensibilisation et d'animation aient bien pu être réalisées, l'état d'avancement des travaux d'alpage est beaucoup plus limité : seuls 9% des travaux ont été menés. Il est important de finaliser ces travaux avant de poursuivre les actions de sensibilisation des professionnels forestiers et touristiques.

Les quatre gestionnaires souhaitent donc prolonger le Programme et revoir son organisation dans le cadre d'un avenant à la Convention signée en 2019, afin de s'assurer de la bonne réalisation des travaux d'alpage.

Proposition d'un avenant :

Depuis 2023, les conditions de mise en œuvre et de financement de ce plan ont changé :

- l'appui financier du Conseil Départemental a diminué pour les dépenses de fonctionnement prévues dans ce plan, nécessitant l'augmentation de la participation de chaque collectivité ;
- l'état d'avancement est limité en ce qui concerne les travaux d'alpage, nécessitant le prolongement du plan de gestion pour 2 ans et la diminution du budget afin de définir des objectifs de travaux réalisables sur ces deux ans ;
- la modification des modalités de versement des participations pour faciliter la mise en œuvre par l'Association Foncière Pastorale (la suppression la mention « en fin d'exercice » par « au moment le plus opportun ») ;

- Et enfin, un nouvel acteur intègre le Plan de gestion au vu des actions menées qui dépassent les compétences administratives du Syndicat des eaux de Rocaille: la communauté de communes Arve et Salève.

Voici un état d'avancement financier du projet et de la proposition d'avenant en pièce jointe :

	Prévisionnel en 2019 (en TTC)	Réalisé (en TTC)	Proposition d'avenant	
Travaux pastoraux (abreuvoirs, dolines,...)	551 067,6	40 608	Proposition de diminuer les coûts pour assurer leur réalisation sur les 2 ans	260 000,40
Entretien (dolines,...)	9180	8 532	Ajustement des coûts d'entretien avec les devis reçus	38 400
Suivi et communication	123 830	78 138	Montant inchangé, actions réalisées en totalité	110 030
Honoraires	112 354	39 903	Réduction de l'assistance technique de la SEA (car moins de travaux engagés que prévus) mais augmentation de l'assistance de Teraitem (nouvelles missions confiées, 2 ans supplémentaires)	92 060
TOTAL sur 5 ans	796 431,60	167 181		
TOTAL sur 7 ans				500 490,40

Au vu de ces changements, il est proposé la signature d'un avenant aux différents Maîtres d'ouvrage.

Il intègre l'augmentation de la participation des collectivités pour compenser la diminution des aides départementales avec notamment pour Annemasse Agglo une demande de participation à hauteur de 27 % du programme (au lieu des 12 % prévus initialement), soit un financement pour l'agglomération qui passe de 96 053,65 euros sur 5 ans à 133 336,56 euros sur 7 ans.

Le Bureau Communautaire, entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré :
 A l'unanimité,

DECIDE :

D'APPROUVER l'avenant n°01 tel qu'il est proposé en annexe ;

D'AUTORISER le président ou son représentant à signer cet avenant et tout autre document se rapportant à ce dossier ;

DE RAPPELER que les crédits seront inscrits au budget Eau – exercice 2025 – antenne Eau Production, nature 617.

Pour le président et par délégation,

Signé électroniquement par : Gilles RAVINET
 Date de signature : 03/12/2024
 Qualité : Agglo - DGS

Le secrétaire de séance,

Signé électroniquement par : Antoine BLOUIN
 Date de signature : 04/12/2024
 Qualité : Agglo - Secrétaire Bureau Communautaire

Envoyé en préfecture le 05/12/2024

Reçu en préfecture le 05/12/2024

Publié le **05/12/2024**



ID : 074-200011773-20241203-BC_2024_0128-DE

dans le délai de deux mois à compter de la notification de la délibération ou de sa date de publication, Agglo, si un recours gracieux a été préalablement déposé.

Avenant n° 01 CONVENTION

« Mise en œuvre du plan de gestion pour la préservation de la ressource en eau du massif du Salève »

Entre

L'Association Foncière Pastorale du Salève ci-après dénommé AFP du Salève, représentée par Odile MONTANT, Présidente, dûment habilité en vertu d'une délibération datée du

D'autre part,

Le Syndicat Mixte du Salève ci-après dénommé SM Salève, représenté par Mme , Présidente, dûment habilité en vertu d'une délibération du Conseil Syndical datée du

d'une part,

Et

La communauté d'Agglomération Annemasse – Les Voirons Agglomération ci-après dénommée Annemasse Agglo, représentée par Gabriel DOUBLET, Président, dûment habilité en vertu de la délibération du Bureau Communautaire datée du -- -- ----

La communauté de communes du Genevois ci après nommée CC Genevois, représentée par, Président, dûment habilité en vertu d'une délibération du Conseil Communautaire datée du -- -- ----

La communauté de communes du Pays de Cruseilles ci après nommée CCPC, représentée par Xavier BRAND, Président, dûment habilité en vertu d'une délibération du Conseil Communautaire datée du -- -- - ---

Le Syndicat Rocailles Bellecombe ci après nommé SRB, représenté par Lucas PUGIN, Président, dûment habilité en vertu d'une délibération du Conseil Syndical datée du -- -- ----

La communauté de communes Arve et Salève ci après nommée CCAS, représentée par Sébastien JAVOGUE, Président, dûment habilité en vertu d'une délibération du Conseil Communautaire datée du -- -- ----

d'autre part,

Préambule :

Entre novembre 2019 et janvier 2020, les quatre gestionnaires d'eau ont délibéré afin d'assurer la mise en œuvre du plan de gestion de la protection de l'eau du Salève.

Dans ce cadre, un programme sur cinq ans a été arrêté ainsi que son financement. Les conditions de mise en œuvre et de financement de plan ont changé et font l'objet de cet avenant, notamment avec l'intégration d'un maître d'ouvrage supplémentaire ayant compétence dans l'animation et la sensibilisation à l'environnement ainsi que les modifications des financements du département qui impactent la participation de chaque collectivité.

Article 1 : Objet de l'avenant

- L'intégration de la Communauté de Communes Arve et Salève et sa participation financière.
- La diminution de l'enveloppe travaux.
- La baisse de la participation du Département.
- La modification de la durée du Plan de gestion de la protection de l'eau de 5 ans à 7 ans.
- L'augmentation de la participation des Collectivités.
- Concernant le versement des participations, la suppression la mention « en fin d'exercice » par « au moment le plus opportun ».

Article 2 : modification de l'article 3 « Coûts et financements »

Coûts prévisionnels

Le Syndicat Mixte du Salève a terminé ses missions en assurant le portage des films soit un montant de 28.800 € TTC.

L'AFP du Mont Salève assure la maîtrise d'ouvrage, pour le compte des Collectivités signataires, de l'ensemble des actions y compris du portage administratif soit un montant global de 471.690,40 € TTC.

Le nouveau budget prévisionnel est le suivant :

	TOTAL HT EUROS	TVA EUROS	TTC EUROS
TRAVAUX	216 667,00	43 333,40	260 000,40
Alpages (abreuvoirs, dolines, ...)	216 667,00	43 333,40	260 000,40
ENTRETIEN	32 000,00	6 400,00	38 400,00
Entretien dolines et clôtures	32 000,00	6 400,00	38 400,00
SUIVI ET COMMUNICATION	91 691,67	18 338,33	110 030,00
Outil de monitoring	15 525,00	3 105,00	18 630,00
Audit annuel eau - foret - pastoralisme	27 000,00	5 400,00	32 400,00
Sensibilisation des forestiers	25 166,67	5 033,33	30 200,00
2 supports vidéo publics et acteurs	24 000,00	4 800,00	28 800,00
HONORAIRES	82 550,00	9 510,00	92 060,00
Assistance Travaux d'alpage (SEA)	28 000,00		28 000,00
Assistance Travaux Dolines TERACTION	5 500,00	1 100,00	6 600,00
Assistance technique travaux Eau (TERACTION + Hydrogéologue)	9 300,00	1 860,00	11 160,00
Pilotage et coordination général du projet (TERACTION)	32 750,00	6 550,00	39 300,00
Portage administratif par l'AFP du Salève	7 000,00	0,00	7 000,00
TOTAL PLAN D' ACTIONS SUR 7 ANS	422 908,67	77 581,73	500 490,40

Financement du programme

Les actions du Plan de Gestion ne sont plus financées par le Département de la Haute-Savoie dans le cadre du Contrat de Territoire Espaces Naturels Sensibles « Salève-Genevois » Fiche Action N°2 « Prévenir les risques de pollutions de l'eau des sources par les activités sur le massif du Salève ».

Ainsi, les actions de communication, de sensibilisation des acteurs, relevant du fonctionnement ne sont plus subventionnées.

Le Département apporte dans le cadre de sa politique de soutien à la protection de l'Eau un financement de 70 % sur le montant des travaux (80% lors de la signature de la convention).

L'intégration de la Communauté de Communes Arve et Salève se fait sur la part du SRB. Le SRB sur les compétences Eau et la CCAS sur les compétences animations et sensibilisation aux milieux sensibles dont le Salève, se partagent les surcoûts engendrés par le retrait partiel du Département et la prolongation de deux ans.

	Maîtrise d'ouvrage AFP	Maîtrise d'ouvrage SMS	Total sur 7 ans	Taux de participation
Conseil Départemental	206.220,00 €	23.040,00	229.260,00	46 %
Annemasse Agglo.	130.168,54 €	3.168,00	133.336,54	27 %
Syndicat B. Rocailles	30.416,51 €	864,00	31.280,51	6 %
CC Arve et Salève	5.084,00 €		5.084,00	1 %
CC du Genevois	35.500,51 €	864,00	36.364,51	7 %
CC du Pays de Cruseilles	35.500,51 €	864,00	36.364,51	7 %
AFP du Mont Salève	28.800,00 €		28.800,00	6 %
Total	471.690,40	28.800,00	500.490,40	100 %

Versement des participations

Chaque année, au moment le plus opportun, l'AFP émettra un titre de recette à l'encontre de chacune des intercommunalités apportant leur autofinancement selon la répartition suivante :

- Année 1 : 50 % du prévisionnel des 7 ans
- Années suivantes : la participation sera appelée proportionnellement aux dépenses réellement réalisées.

Article 3 : Modification de l'article 5 : Durée

Le présent avenant prolonge la Convention de deux ans, soit jusqu'à fin 2026.

Article 4 : dispositions générales

Les clauses de la convention initiale demeurent applicables dans la mesure où elles ne sont pas modifiées par le présent avenant.

<p>Vu et accepté Annemasse, le</p> <p>Le Président d'Annemasse-Agglo Gabriel DOUBLET</p>	<p>Vu et accepté Archamps, le</p> <p>Le Président de la CC Genevois</p>
<p>Vu et accepté Cruseilles, le</p> <p>Le Président de la CCP Cruseilles Xavier BRAND</p>	<p>Vu et accepté Reignier-Essery, le</p> <p>Le Président du SRB Lucas PUGIN</p>
<p>Vu et accepté Reignier-Essery, le</p> <p>Le Président de la CC Arve et Salève Sébastien JAVOGUE</p>	<p>Vu et accepté Archamps, le</p> <p>La Présidente du SMS Badia CHALEL</p>
<p>Vu et accepté Archamps, le</p> <p>La Présidente de l'AFP du Salève Odile MONTANT</p>	